



Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir

2301, 1^{re} Avenue
Québec (Québec) G1L 3M9

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE LIVRE VERT

*Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale
du sport, du loisir et de l'activité physique*

AOÛT 2013

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR ET MISE EN CONTEXTE

Constituée en 1976, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL) regroupe près de 80 centres communautaires de loisir qui ont comme mission de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire.

La Fédération poursuit les objectifs suivants :

- favoriser et soutenir le développement des centres communautaires de loisir;
- offrir des services polyvalents et adaptés aux besoins de ses membres en matière de formation, d'information, d'animation, d'administration, de recherche et d'autofinancement;
- promouvoir le loisir communautaire en effectuant les représentations nécessaires auprès des pouvoirs publics;
- agir en interaction avec les organismes et les associations qui poursuivent les mêmes buts que les centres communautaires de loisir et la Fédération et qui partagent leurs orientations.

Les centres communautaires de loisir c'est plus de 5 millions de présences annuellement. Chaque centre reçoit entre 500 et 5 000 citoyens par semaine. Plus de 13 000 bénévoles y œuvrent, bon an mal an, auxquels il faut ajouter près de 2 000 salariés réguliers et 3 000 jeunes engagés dans les camps de jour.

LES FONDEMENTS, LA VISION ET LES VALEURS PROPOSÉS DANS LE LIVRE VERT

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a présenté son livre vert ayant pour titre *Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique* le 10 juin dernier, entrée en matière d'un processus de consultations nationales et régionales auquel la FQCCL a eu l'occasion de participer, quoique brièvement, lors de la journée de consultation nationale sur la promotion d'un mode de vie physiquement actif et le développement des activités récréatives.

Après analyse, il nous apparaît que la vision proposée dans le livre vert, en mettant l'accent sur le loisir physiquement actif, évacue les autres dimensions du loisir et qu'une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique qui reposerait sur une telle prémisse serait susceptible de contribuer à l'exclusion sociale de personnes et de groupes vivant déjà en situation de précarité plutôt que de favoriser leur développement. Nous soumettons ici un mémoire qui soutient une vision plus inclusive du loisir. Une vision qui s'enracine dans le caractère multi des centres communautaires de loisir (multidimensionnel, multidisciplinaire, multigénération), qui privilégie une approche holistique prenant en considération toutes les facettes de la vie des individus et des collectivités et qui met d'abord de l'avant les intérêts et les besoins des citoyens. Une approche qui vise aussi à renforcer la capacité d'agir des citoyens, en leur faisant vivre des expériences personnelles et collectives positives, qui promeut le caractère volontaire de la participation aux activités et qui favorise la collaboration avec les autres acteurs du milieu.

L'État se donne comme objectif de redonner aux Québécois le goût et le plaisir de bouger certes, mais il doit garder comme objectif principal de créer un Québec où il fait bon vivre pour tous les Québécois.

ANALYSE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

ENJEU 1 : L'ACCESSIBILITÉ

Nous pensons que l'accessibilité doit être un enjeu prioritaire de la nouvelle politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique. Bien que le livre vert en fasse un des piliers de l'intervention gouvernementale future, nous constatons certaines lacunes à cet égard. Il nous apparaît évident que l'accessibilité aux activités de loisir est une condition préalable à la pratique de telles activités. Cette accessibilité se décline toutefois, selon nous, en cinq dimensions : spatiale, temporelle, culturelle, économique et sociale. Et s'applique tant aux équipements, qu'aux modes d'intervention et aux activités offertes. Nous avons joint à notre mémoire une étude intitulée *L'accessibilité au loisir mesurée par la lorgnette des centres communautaires de loisir*. Cette étude, effectuée en 2007, met en lumière l'importance du vecteur social dans la mesure où le loisir est aussi envisagé comme outil de socialisation et levier de développement social.

L'approche holistique mise de l'avant par les centres communautaires de loisir et leur intervention différenciée selon les réalités locales et familiales (constituant la culture populaire) leur permettent de rejoindre des populations que d'autres acteurs en loisir et sport n'arrivent pas à atteindre ou alors difficilement. De fait, les personnes âgées, les personnes peu scolarisées, les familles à faible revenu, les jeunes vivant des difficultés composent une partie importante de la société et sont susceptibles de vivre de l'exclusion même dans le loisir.

Dans les quartiers urbains où l'indice de défavorisation est élevé (les quartiers dits populaires) ainsi qu'en milieu rural, où se trouvent de nombreuses municipalités dévitalisées, l'accès aux loisirs demeure précaire et le temps consacré aux loisirs est souvent réduit. Le nombre de personnes qui ne sont pas actives ou qui le sont peu est ainsi plus important et doit être pris en considération dans une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique. Le fait d'adapter l'offre de service aux besoins et aux capacités des personnes qui éprouvent des difficultés particulières est insuffisant lorsque l'on veut rejoindre les personnes et les familles les plus vulnérables. Des mesures concrètes doivent être mises en place afin de mobiliser et soutenir les personnes, les familles et les communautés et éviter que les loisirs contribuent à l'exclusion sociale plutôt que de la contrer.

Les centres communautaires de loisir offrent des activités et des services qui permettent aux citoyens de sortir de leur isolement, d'entrer en relation avec d'autres et de constater qu'un lieu où ils peuvent s'adonner à diverses activités de loisir existe pour

eux. C'est ainsi que les fêtes de quartier organisées par les centres, que les visites effectuées par des bénévoles dans des résidences pour personnes âgées, que les clubs d'aînés et les locaux dédiés aux jeunes qu'on trouve dans les centres, que les services de cuisine collective ou encore d'aide aux devoirs qui y sont dispensés, tout en répondant souvent à des besoins primaires, permettent de réunir des gens et de les inciter à participer ensuite à diverses activités de loisir.

Nous souhaitons par conséquent que la nouvelle politique nationale qui sera proposée par le gouvernement du Québec mise sur une plus grande participation générale aux activités de loisir de toutes sortes et qu'elle ne se concentre pas exclusivement sur le loisir physiquement actif.

ENJEU 2 : LA QUALITÉ DES EXPÉRIENCES

Ce second enjeu est l'une des pierres angulaires de l'action des centres communautaires de loisir. Les centres communautaires s'engagent dans leur cadre de référence « à offrir des services, des programmes et des activités variés et de qualité, adaptés aux besoins et aux intérêts des personnes, des familles et des communautés locales, et qui s'inscrivent dans une perspective de développement social. » Le loisir, tel que proposé par les centres communautaires de loisir, contribue donc non seulement à la santé physique et psychologique des Québécois, mais aussi au développement de leur communauté.

Déjà, dans les années cinquante, les centres communautaires de loisir avaient adopté le concept de milieu de vie qui est maintenant présent dans tous les centres fédérés. Au-delà de l'activité de loisir proprement dite, le centre communautaire offre en effet un milieu de vie qui permet de renforcer les liens sociaux, de créer un sentiment d'appartenance à travers des activités de loisir sportives, culturelles, de plein air, scientifiques ou socio-éducatives. Cette diversité des expériences en loisir permet des apprentissages multiples (entraide, esprit de groupe, solidarité, etc.) et transférables dans tous les secteurs de la vie des individus.

La fonction sociale du loisir se traduit aussi par l'importance accordée à l'animation du milieu dans les centres communautaires de loisir fédérés. Cette méthode, centrée sur le « faire avec » plutôt que sur le « faire pour », repose sur un principe de responsabilisation des participants et de collaboration. Elle favorise la prise en compte de leurs besoins réels et permet de mettre en place des activités de loisir, en lien avec ces besoins, qui vont au-delà de l'occupationnel. Les activités proposées contribuent ainsi à accroître leur capacité d'agir sur leurs conditions de vie et sur la qualité de leur environnement. Les bénéfices de cette méthode ont été largement partagés dans les milieux communautaires : une expérience enrichissante adaptée.

ENJEU 3 : LA VALORISATION

Une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique qui se veut inclusive devrait valoriser le temps libre et mettre l'accent sur les effets bénéfiques de la pratique de loisirs de toutes natures.

L'expérience de la participation et de la réussite est non seulement un moteur formidable de développement et d'action pour la plupart des citoyens, peu importe le domaine, mais aussi un facteur de bien-être et de santé. Il est essentiel que chacun puisse vivre des réussites selon ses intérêts et ses besoins. Nous ne remettons pas en question « l'importance et les bienfaits de la pratique régulière d'activités physiques, récréatives et sportives », mais plutôt le fait que seules ces activités soient reconnues comme ayant des effets bénéfiques sur la santé.

Dans les centres communautaires de loisir, on accorde par exemple beaucoup d'importance aux activités parents-enfants. Ce type d'activité a des effets positifs multiples non seulement sur les enfants spécifiquement, mais aussi sur l'ensemble de la famille. Au cours des dernières années, beaucoup d'efforts ont été consentis dans les centres afin de mettre en place un programme de psychomotricité flexible et adapté à différents types d'organisation. Ces interventions, visant les enfants d'âge préscolaire, ont bien sûr un impact sur leur développement global, mais ils permettent aussi aux parents d'acquérir des outils éducatifs complémentaires et d'améliorer leur sentiment de compétence parentale.

Au fil des ans, les centres communautaires de loisir se sont aussi engagés à inciter les personnes qui participent à leurs activités ou qui utilisent leurs services à contribuer à la vie associative et au fonctionnement de leurs instances. Nous sommes toujours d'avis qu'il est essentiel de valoriser cette participation, car les effets sur les personnes elles-mêmes et sur les communautés sont très importants.

Les centres communautaires de loisir sont également engagés à promouvoir, à favoriser et à soutenir l'action bénévole. Voilà une autre orientation qui mérite qu'on s'y attarde puisque sans le soutien de milliers bénévoles la plupart des structures en loisir et sport seraient inexistantes.

ENJEU 4 : LA CONCERTATION

Il nous semble que le quatrième et dernier enjeu mentionné dans le livre vert soit également porteur pour le loisir. Il s'avère essentiel à la mise en œuvre d'une nouvelle politique, et à l'atteinte de ses objectifs, dans la mesure où tous les acteurs du loisir et du sport seront reconnus pour leurs moyens d'action, la diversité et la complémentarité de leurs interventions. L'action concertée de l'ensemble de ces acteurs pourra être réellement porteuse de changement, pour tous les Québécois, si elle s'inscrit dans le respect des différences de chacun et dans la reconnaissance de leur apport respectif.

Les centres communautaires de loisir, comme leur fédération, sont engagés à agir de concert avec les personnes, les entreprises, les organismes et les institutions qui vivent ou interviennent sur un même territoire, à participer aux tables de concertation qui ont des orientations et des objectifs en lien avec leur mission et à collaborer aux initiatives de partenaires locaux, nationaux ou régionaux. Leur expérience démontre que cette voie est la plus fructueuse.

CONCLUSION

Nous souhaitons évidemment que les notions présentées dans ce mémoire soient intégrées à la politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique. Il est primordial qu'une politique de cette nature s'adresse à l'ensemble des citoyens, peu importe leurs conditions et leurs intérêts.

Le loisir physiquement actif n'est qu'une partie du loisir offert dans les centres communautaires de loisir fédérés et il nous apparaît important de valoriser toutes les dimensions du loisir. Une politique unidimensionnelle aura pour effet de marginaliser bon nombre de personnes et de contribuer à leur exclusion. Nous pensons qu'il faut plutôt privilégier une approche inclusive qui ferait la promotion d'un mode de vie physiquement actif sans exclure les autres pratiques. Une telle approche pourrait contribuer à accroître le temps consacré aux loisirs en général et tous les bénéfices qui y sont associés.

LISTE DES CENTRES MEMBRES DE LA FQCCL

Région 02 – Saguenay-Lac-St-Jean

Patro de Jonquière

Région 03 – Capitale-Nationale

Centre communautaire Jean-Guy Drolet

Centre des loisirs St-Sacrement

Centre Durocher

Centre Mgr Marcoux

Le Pivot

Les Loisirs Lebourgneuf

Les Loisirs Montcalm

Patro de Charlesbourg

Patro Laval

Patro Roc-Amadour

YWCA Québec

Région 04 – Mauricie

Centre de loisirs adaptés la Maison Grandi-Ose

Centre communautaire de loisirs Jean-Noël Trudel

Centre Landry

Centre Loisir Multi-Plus

Pavillon St-Arnaud

Région 05 – Estrie

Carrefour Accès-Loisirs

Centre communautaire de loisir Sherbrooke

Loisirs Acti-famille

Loisirs Fleuri-Est

Sercovie inc.

Région 07 – Outaouais

Patro de Fort-Coulonge/Mansfield

Relais des Jeunes Gatinois

SAJO (Service Animation Jeunesse Outaouais)

Région 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Loisirs Île-du-Havre-Aubert

Région 12 – Chaudière-Appalaches

Patro de Lévis

Région 13 – Laval

Centre communautaire Champfleury

Centre du Sablon

Région 16 – Montérégie

Centre communautaire Le Trait d'Union

Gestaforme inc.

La Croisée de Longueuil

Région 17 – Centre-du-Québec

Centre communautaire d'Arthabaska

Centre communautaire de loisirs Claude-Nault

Centre communautaire Drummondville-Sud

Centre communautaire Pierre-Lemaire

Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste

Centre communautaire Sintra St-Charles

Centre communautaire St-Joachim

Centre communautaire St-Pierre

Région 06 – Montréal

Association Centre Pierre-Charbonneau

Association Les Chemins du Soleil

Association récréative Milton-Parc

Association sportive et communautaire du Centre-Sud

Ateliers d'éducation populaire du Plateau

Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens

CCSE Maisonneuve

Centre communautaire Dawson

Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges

Centre communautaire de loisirs Roussin

Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie

Centre communautaire Hochelaga

Centre communautaire Le Relais du Bout

Centre communautaire Radisson

Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse

Centre de loisirs Monseigneur Pigeon

Centre de loisirs René-Goupil

Centre de loisirs St-Denis

Centre de services communautaires du Monastère

Centre du Plateau

Centre éducatif communautaire René-Goupil

Centre Jean-Claude Malépart

Centre Père Sablon

Centre récréatif et communautaire St-Donat

Centre récréatif Poupart

Centre sportif Petite-Bourgogne

Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et St-Henri

Comité social Centre-Sud

Équipe RDP

Loisirs communautaires St-Michel

Loisirs St-Fabien

Patro Le Prevost

Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve

PEYO (Organisation des jeunes de Parc-Extension)

Projet 80

Projet Changement

Service des loisirs Angus-Bourbonnière

Y du Québec